

5.6 Salaires dans la fonction publique :...

En 2015, dans la **fonction publique de l'État** (FPE), tous statuts confondus (fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés), le **salaires net moyen en équivalent temps plein** (EQTP) s'établit à 2 540 euros par mois dans les ministères (76 % des effectifs), contre 2 340 euros dans les établissements publics administratifs (EPA). Dans la **fonction publique hospitalière** (FPH), il est de 2 300 euros dans les hôpitaux, qui emploient 88 % des salariés de la fonction publique hospitalière, et de 1 820 euros dans les établissements médico-sociaux. Dans la **fonction publique territoriale** (FPT), il varie entre 1 690 euros pour les agents des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des caisses des écoles, et 2 580 euros pour les salariés des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), où le poids des primes liées aux risques professionnels est plus important. Pour les salariés des communes, qui représentent 55 % des salariés de la fonction publique territoriale, le salaire net mensuel moyen s'élève à 1 800 euros.

Ces écarts salariaux traduisent essentiellement des différences de structures d'emploi, notamment des différences de répartitions par **catégorie statutaire**. Par exemple, dans la fonction publique de l'État, 55 % des salariés des ministères sont fonctionnaires de catégorie A alors que ceux-ci ne représentent que 25 % des salariés des EPA. De plus, les personnels médicaux (médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes) représentent une part

plus importante dans les hôpitaux (8 %) que dans les établissements médico-sociaux (1 %). Dans la fonction publique territoriale, les non-fonctionnaires sont plus nombreux dans les CCAS (34 %) que dans les départements (13 %).

Dans l'ensemble de la fonction publique, 10 % des salariés perçoivent 1 390 euros ou moins par mois en EQTP (1^{er} décile, D1) et 10 % des salariés perçoivent 3 240 euros ou plus (9^e décile, D9). La dispersion des salaires nets en EQTP, mesurée ici par le **rapport inter-décile** (D9/D1), est de 2,3. Elle est légèrement plus importante dans la fonction publique de l'État (2,4) et la fonction publique hospitalière (2,2) que dans la fonction publique territoriale (2,0). Elle est par ailleurs plus faible que dans le secteur privé, où ce rapport se situe à 3,0.

Dans la fonction publique de l'État, la dispersion des salaires est plus faible pour les fonctionnaires (2,1) que pour les autres salariés (2,6). Dans la fonction publique hospitalière, elle est plus élevée pour les personnels médicaux (2,7) que pour les fonctionnaires (1,8). Dans la fonction publique territoriale, la dispersion des salaires dépend peu du statut (1,9 pour les fonctionnaires et 1,8 pour les autres salariés). Enfin, parmi les seuls fonctionnaires, quel que soit le versant de la fonction publique, les salaires sont les plus dispersés pour les agents de catégorie A (2,1 pour la FPE et la FPT et 1,9 pour la FPH) et les moins dispersés pour ceux de catégorie C (1,6 dans la FPE, 1,5 dans la FPT et 1,4 dans la FPH). ■

Avertissement

Le calcul des salaires en EQTP a été homogénéisé entre les trois versants de la fonction publique. De ce fait, les niveaux de salaires en EQTP jusqu'en 2014 ne sont pas identiques à ceux publiés dans l'édition 2017.

Définitions

Fonction publique de l'État (FPE), **salaires net**, **salaires en équivalent temps plein** (EQTP), **fonction publique hospitalière** (FPH), **fonction publique territoriale** (FPT), **catégories statutaires de la fonction publique**, **rapport inter-décile** (D9/D1) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les salaires dans la fonction publique hospitalière », *Insee Première* n° 1684, janvier 2018.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1667, septembre 2017.
- « Les salaires dans la fonction publique de l'État », *Insee Première* n° 1662, juillet 2017.
- « L'emploi dans la fonction publique en 2015 », *Insee Première* n° 1640, mars 2017.
- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), édition 2017.

... caractéristiques des employeurs 5.6

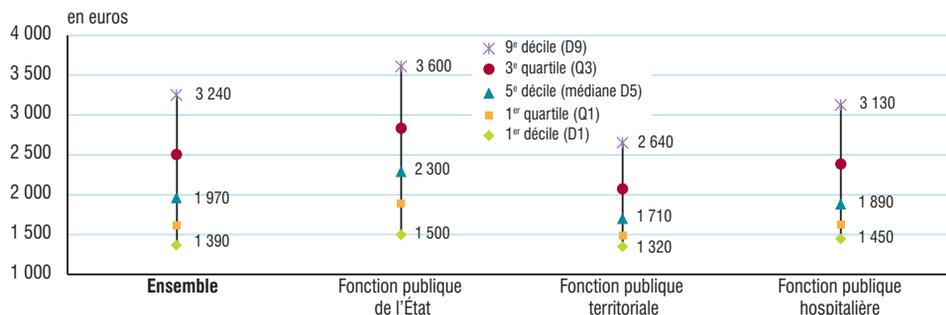
1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP par versant de la fonction publique en 2015

	Salaires (en euros)	Structure des effectifs par versant de la fonction publique (en %)	Structure des effectifs sur l'ensemble de la fonction publique (en %)
Fonction publique de l'État¹	2 500	100,0	41,9
Ministères	2 540	75,6	31,7
Établissements publics administratifs	2 340	24,4	10,2
Fonction publique territoriale²	1 890	100,0	36,5
Communes	1 800	54,8	20,0
EPCI ³ à fiscalité propre	1 960	11,9	4,3
CCAS et caisses des écoles	1 690	6,8	2,5
Autres structures intercommunales	1 860	3,5	1,3
Départements	2 110	14,3	5,2
Services départementaux d'incendie et de secours	2 580	2,9	1,1
Régions	1 980	4,6	1,7
Autres collectivités	2 110	1,2	0,4
Fonction publique hospitalière⁴	2 240	100,0	21,6
Hôpitaux	2 300	87,8	19,0
Établissements médico-sociaux ⁵	1 820	12,2	2,6

1. Hors militaires. 2. Hors assistants maternels et familiaux, hors militaires. 3. Établissements publics de coopération intercommunale. 4. Hors internes et externes. 5. Y compris les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les hôpitaux. Champ : France hors Mayotte, salariés des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales hors militaires et assistants maternels (FPT), ainsi que de la fonction publique hospitalière (FPH) hors internes et externes pour le personnel médical, y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

Note : les trois versants de la fonction publique incluent les bénéficiaires de contrats aidés. Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

2. Indicateurs de dispersion des salaires mensuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2015



Champ : France hors Mayotte, salariés des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales hors militaires et assistants maternels (FPT), ainsi que de la fonction publique hospitalière (FPH) hors internes et externes pour le personnel médical, y compris les bénéficiaires de contrats aidés. Lecture : si l'on ordonne les postes salariés selon leur niveau de salaire en EQTP, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux en EQTP. Les 10 % des effectifs aux salaires les plus faibles (D1) gagnent moins de 1 500 euros nets par mois en EQTP dans la FPE. Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

3. Indicateurs de dispersion des salaires mensuels nets en EQTP dans la fonction publique selon la catégorie statutaire en 2015

	D1	Q1	D5 (médiane)	Q3	D9	D9/D1
	(en euros)					
Fonction publique de l'État	1 500	1 890	2 300	2 850	3 600	2,4
Fonctionnaires	1 770	2 040	2 410	2 980	3 750	2,1
Catégorie A	1 940	2 190	2 600	3 280	4 140	2,1
Catégorie B	1 860	2 090	2 370	2 680	2 970	1,6
Catégorie C	1 530	1 660	1 860	2 110	2 390	1,6
Non-fonctionnaires ¹	1 190	1 360	1 870	2 380	3 050	2,6
Fonction publique territoriale	1 320	1 490	1 710	2 080	2 640	2,0
Fonctionnaires	1 430	1 570	1 780	2 160	2 710	1,9
Catégorie A	2 200	2 580	3 060	3 760	4 600	2,1
Catégorie B	1 770	1 980	2 260	2 560	2 860	1,6
Catégorie C	1 410	1 520	1 680	1 900	2 160	1,5
Non-fonctionnaires ¹	1 190	1 240	1 400	1 630	2 160	1,8
Fonction publique hospitalière	1 450	1 620	1 890	2 390	3 130	2,2
Fonctionnaires	1 550	1 710	1 940	2 350	2 790	1,8
Catégorie A	1 820	1 950	2 290	2 830	3 360	1,9
Catégorie B	1 750	1 970	2 340	2 640	2 850	1,6
Catégorie C	1 490	1 600	1 750	1 940	2 150	1,4
Non-fonctionnaires (hors personnels médicaux) ¹	1 280	1 380	1 510	1 660	1 990	1,6
Personnels médicaux	2 880	3 900	5 350	6 710	7 800	2,7

1. Les non-fonctionnaires comprennent les contractuels, les autres catégories et statuts et les bénéficiaires de contrats aidés.

Champ : France hors Mayotte, salariés de la fonction publique hors militaires, y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp).